

DÉLIBÉRATION N°2013.06.05/42

Budget annexe Eau potable 2013

Examen et vote
du compte administratif

Exercice 2012

L'An Deux Mil Treize, le samedi 29 juin, à 11 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de procéder à l'élection du Bureau Communautaire et de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 14 juin 2013.

Présents : 37

M. Jacques BANGOU	Président
M. Eric JALTON (<i>Présent à partir de 09h44</i>)	1 ^{er} Vice-Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Rosan RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. José GUIOLET	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy CELIGNY	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fabert MICHELY	6 ^{ème} Vice-Président
M. Franck PETIT	7 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 ^{ème} Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 ^{ème} Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Eric CELINAIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Audry CORNANO	Délégué Communautaire
M. Gérard DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDOM PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY	Déléguée Communautaire
Mme Annie LOUIS- MARIE	Déléguée Communautaire
M. Maurice LORQUIN	Délégué Communautaire
Mme Alexandrine MOUEZA	Déléguée Communautaire
Mme Renée Georges NABAJOTH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Nathalie PELMONT	Déléguée Communautaire
M. Michel RINCON	Délégué Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick SELLIN	Délégué Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Nadège THEOPHILE	Déléguée Communautaire
Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire
Mme Kitty WALPO	Déléguée Communautaire

Excusés représentés : 2

Mme Marie-Corine
LACASCADE-CLOTILDE
(Pouvoir à M. Franck PETIT)

M. Max CELIGNY
(Pouvoir à M. Lambert NOMEL)

Excusé non représenté : 1

M. Ary CHALUS

Absent : 0



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Nadège THEOPHILE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Compte de gestion du Receveur ;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 - D'adopter le compte administratif du *Budget annexe Eau potable* de l'exercice 2012 qui présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES	SOLDE DE L'EXERCICE
685 170, 76	726 914, 60	41 743,84

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES	SOLDE DE L'EXERCICE
4 280 088, 83	5 178 873, 96	898 785,13

RESTES À RÉALISER EN INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
731 802, 93	4 054 105, 09

RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

TOTAL DÉPENSES	TOTAL RECETTES	RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF
6 370 129, 66	10 323 555, 65	3 953 425, 99

ARTICLE 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 - Le Président, les services administratifs de la Communauté d'agglomération CAP Excellence, les services fiscaux sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **12 JUL. 2013**

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le **15 JUL. 2013**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **18 JUL. 2013**
- Délibération transmise au Député- Maire de la Ville de Baie-Mahault, le **18 JUL. 2013**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **18 JUL. 2013**
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes/ Gosier, le **16 JUL. 2013**

